

Coresponsable d'un des axes de recherche

Normand Pépin nommé à l'ARUC

par Jacqueline de Bruycker

Responsable du service de la recherche à la CSD, **Normand Pépin** a été nommé au conseil d'administration de l'Alliance de recherche universités-communautés, Innovations, travail et emploi (ARUC) à titre de coresponsable de l'axe Gestion des savoirs et de la formation.

Chaque axe de recherche a deux coresponsables, Normand Pépin y siègera à titre de partenaire institutionnel, représentant les organisations syndicales, son mandat est d'une durée de deux ans. L'autre coresponsable est Colette Bernier, chercheure et professeure agrégée au département des relations industrielles de l'Université Laval.

L'ARUC-Innovations, travail et emploi réunit les principaux chercheurs et acteurs du monde du travail et de l'emploi au Québec. Ses travaux s'articulent autour de quatre grands axes de recherche, soit : innovations en milieu de travail, innovations dans l'administration publique, gestion des savoirs et de la formation et protections sociales.



Pas de surtaxe sur les bicyclettes importées

La décision du gouvernement Harper met en péril deux communautés au Québec

par Normand Pépin

C'est le 29 mai dernier que le couperet est tombé : pas question pour le gouvernement Harper d'imposer une surtaxe sur les importations de bicyclettes de Chine, des Philippines, de Thaïlande et du Vietnam, malgré la recommandation en ce sens du Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE) datant du 1^{er} septembre 2005. En ces matières, le TCCE propose et le ministre des Finances dispose.

Le Tribunal s'était pourtant livré à une enquête approfondie, tenant neuf journées d'audience en juin 2005, en plus d'exiger de nombreuses preuves de l'Association canadienne des manufacturiers de bicyclettes (ACMB) – comme de tout demandeur, d'ailleurs – avant d'accepter d'ouvrir une enquête. Force est de constater que le gouvernement Harper est plus sensible au lobby des grands détaillants (Wal-Mart, Canadian Tire, Zellers, etc.) que ne l'ont été les membres indépendants du Tribunal.

Le TCCE a en effet constaté que la forte augmentation des importations de bicyclettes entre 2000 et 2004 avait causé un dommage grave aux producteurs nationaux que sont Procycle de Saint-Georges-de-Beauce et Raleigh de Waterloo. Les travailleurs de ce dernier sont membres du Syndicat des employés des Industries Raleigh du Canada – Waterloo (CSD). Le TCCE a également formulé une recommandation sur la mesure qui, d'après son analyse, s'imposait, dans le respect des règles de l'Accord sur les sauvegardes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : une surtaxe temporaire et dégressive – 30 % la première année, 25 % la deuxième et 20 % la troisième. Selon le Tribunal, un « *rythme plus rapide de libéralisation n'est pas indiqué, étant donné la situation des producteurs nationaux et la période de récupération dont ils auront vraisemblablement besoin pour effectuer des ajustements.* »

De plus, le Tribunal précisait ceci : « *La mesure corrective doit efficacement supprimer le dommage grave porté par les importations, donnant de ce fait aux producteurs nationaux la possibilité de rétablir leur aptitude à livrer concurrence aux importations. Au même moment, cette mesure ne doit pas dépasser le niveau nécessaire pour éliminer le dommage grave.* »

En refusant de donner suite aux recommandations du Tribunal, le gouvernement Harper met clairement et directement en danger les emplois dans deux communautés du Québec.

Quelques dates à retenir

2006

9 novembre
Réunion des Secteurs

10 et 11 novembre
Colloque CSD

2007

3, 4 et 5 mai
Bureau fédéral de la Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques CSD

18 mai
Réunion annuelle de l'ensemble des syndicats des Secteurs

22 mai
Rencontre annuelle des bureaux syndicaux de la CSD et de la Fédération

6, 7, 8 et 9 juin
Congrès CSD

Les dates indiquées ci-haut pourraient avoir été modifiées depuis la publication de cette revue. Une vérification de votre part quant au maintien de la date de l'événement est recommandée.

Et si on jouait...

par Normand Pépin

L'Office québécois de la langue française vous invite, sur son site, à jouer avec les mots. Parmi les jeux qu'il propose, le vocabulaire occupe une place de choix. Voilà de quoi vous jouer tout en testant vos connaissances.

LES CHOIX MULTIPLES

1. Lequel de ces objets n'est pas lié au domaine culinaire?

- flûte
- four
- piano
- saxo

2. Lequel de ces mots reliés au domaine culinaire ne vient pas d'un nom géographique?

- chantilly
- macédoine
- moka
- nougat

3. Lequel de ces mots n'est pas masculin?

- agrumes
- aromate
- épice
- girofle

4. Qu'est-ce qui cloche dans chacune de ces phrases?

- a. La clef est dans la porte.
- b. Le bureau de Pierre mesure deux mètres par trois.
- c. Je suis avec vous dans dix minutes.
- d. Le magasin m'a chargé des frais supplémentaires pour la livraison de mes meubles.
- e. Martine a la fâcheuse habitude d'interférer dans les dossiers de Michel.
- f. Grégoire questionne la décision prise par les gestionnaires.

CORRIGÉ
RÉPONSES DES QUESTIONS À CHOIX MULTIPLES

1. La réponse est saxo.
Le piano est un grand joujou occupant le milieu de la cuisine dans un restaurant, un hôtel; la flûte, un pain mince et long.

2. Nougat, ce mot a la même origine que noix.
Chantilly est une ville de France, la Macédoine, un état européen situé au nord de la Grèce et Moka, une ville du Yémen sur la mer Rouge.

3. Épice

4. Les trois premières phrases contiennent un anglicisme syntaxique. On devrait écrire :
a. La clef est sur la porte.
b. Le bureau de Pierre mesure deux mètres sur trois.
c. Je suis à vous dans dix minutes.
Dans les trois autres, un mot est employé dans un sens qu'il n'a pas en français :
d. charger; le verbe français charger ne peut signifier « facturer ». C'est sous l'influence de l'anglais qu'on utilise ce verbe en ce sens.
e. Le verbe anglais to interfere peut signifier « s'immiscer, s'ingérer », mais le verbe français n'a pas ce sens.
f. En français, le verbe questionner signifie « interroger; poser des questions », il ne peut signifier « douter, mettre en doute » comme le verbe anglais to question.



Courriels et adresses de site Internet

Afin de permettre au **services des communications de la CSD** de mieux communiquer avec vous et vos syndicats affiliés et afin de pouvoir vous faire parvenir en tout temps les dernières nouvelles de la Centrale. Veuillez SVP envoyer vos coordonnées à l'adresse suivante : desyj@csd.qc.ca.

Soyez assurés que ces informations ne serviront qu'à communiquer des renseignements qui vous concernent directement. Merci.

Le service des communications de la CSD

www.csd.qc.ca

LA FORMATION SYNDICALE 2006-2007

MIEUX
S'OUTILLER
POUR
MILITER



CENTRALE DES
SYNDICATS
DÉMOCRATIQUES



LA CSD À TRAVERS LE QUÉBEC

QUÉBEC

Siège social
801, 4^e Rue, bureau 300
Québec (Québec)
G1J 2T7
(418) 529-2956

BEAUCE

11 720, 1^{re} avenue
C.P. 1
Ville de Saint-Georges
(Québec)
G5Y 2C8
(418) 228-9577

CENTRE-DU-QUÉBEC

66, boul. Labbé Sud
Victoriaville (Québec)
G6S 1B5
(819) 758-3174

ESTRIE

1009, rue Galt Ouest
Sherbrooke (Québec)
J1H 1Z9
(819) 569-9377

MAURICIE

141, rue Beauchemin
Trois-Rivières
(Québec)
G8T 7L4
(819) 376-3339

MONTMAGNY/ BAS-SAINT-LAURENT

119, avenue Collin
Montmagny (Québec)
G5V 2S7
(418) 248-5766

MONTRÉAL

9405, rue Sherbrooke Est
Bureau 2000
Montréal (Québec)
H1L 6P3
(514) 899-1070

RICHELIEU-YAMASKA

11, rue Chapleau
Granby (Québec)
J2G 6K1
(450) 375-1122

SAGUENAY/LAC-SAINT-JEAN

3310, boul. Saint-François
Jonquière (Québec)
G7X 2W9
(418) 547-2622

www.csd.qc.ca
www.syndicalisation.ca

